



APPEL À CANDIDATURE

La Ville de Besançon lance un appel à candidature afin d'accueillir de nouveaux artistes professionnels dans 3 ateliers individuels (20 m²), et une place dans un atelier partagé à partir de juin 2026.

Depuis l'ouverture de ce site en janvier 2014, 69 artistes ont bénéficié de la mise à disposition d'ateliers aménagés dans une ancienne caserne militaire. Le bâtiment est intégré dans le projet d'écoquartier Vauban en cours de construction.

Les mises à disposition sont proposées pour une durée de trois ans sans possibilité de renouvellement. Les résidents ont créé une association, AVE, afin notamment, d'organiser des expositions collectives permettant de présenter leurs créations aux Bisontins.

La Ville de Besançon, par le biais de la Direction Action Culturelle, assure la gestion du site et accompagne l'association AVE.

Note importante : les ateliers sont situés au cœur d'une zone en chantier. Des nuisances sonores, d'accessibilité et de production de poussière sont actuellement à prendre en compte et peuvent impacter les conditions de travail dans les ateliers. Le chantier se poursuivra au moins jusqu'en 2028 inclus.

Il sera considéré que tout candidat aura bien pris connaissance des conditions particulières de travail. La Direction Action Culturelle reste disponible pour répondre à toutes questions.

PROFIL DES CANDIDATS

Les ateliers sont dédiés à la création contemporaine en arts plastiques. La sélection des candidatures tend à représenter la diversité des disciplines et des esthétiques. Une attention particulière est portée aux artistes émergents.

Les ateliers sont mis à disposition d'artistes professionnels. Les candidatures doivent correspondre aux critères suivants :

- justifier d'un parcours professionnel en devenir ou significatif, ou d'une formation artistique d'enseignement supérieur ;
- avoir participé dans les trois dernières années à au moins deux expositions de groupe ou individuelles dans le réseau professionnel français ou étranger ;
- ne pas être utilisateur d'un atelier dans le domaine privé.
- s'engager à résider et/ou à mener une activité artistique à Besançon le temps de la résidence en ateliers ;
- participer à une ouverture publique par an des ateliers ou à une présentation de travaux lors d'un temps d'exposition, événement pouvant être une initiative des résidents en collaboration avec la Direction Action Culturelle.

CONDITIONS D'UTILISATION DES ATELIERS

Accès : sans contraintes d'horaires particulières, les résidents sont responsables de l'ouverture et de la fermeture du site. L'utilisation de cet espace est soumise à la signature d'une convention de mise à disposition entre la Ville de Besançon et l'utilisateur. Ce dernier devra se conformer au règlement intérieur du site et aux consignes d'utilisation.

Conditions financières : forfait de participation aux charges

Espace collectif de 100 m² : 140 € /mois

Espace individuel de 30 m² : 75 € /mois

Espace individuel de 20 m² : 60 € /mois

Espace dans l'atelier partagé de 100 m² : 45 €/mois

Équipements : chaque atelier dispose d'un point d'eau et de prises électriques monophasées (présence d'une prise triphasée pour les ateliers de 100m²). Le site dispose d'un espace de convivialité commun. Les espaces individuels sont séparés par des murs hauts dépourvus de faux plafonds. Cette ouverture contraint donc l'usage de produits composés de solvants. Les ateliers ne sont pas dotés de four à céramique et leur installation n'est pas possible.

POUR CANDIDATER

La candidature doit présenter les éléments suivants :

- Lettre de motivation
- CV artistique
- Book

Envoi du dossier :

- Par mail à action.culturelle@grandbesancon.fr
- Dossier de candidature en pièce jointe (1 seul format PDF de 10 Mo maximum)
- Préciser le type d'atelier souhaité
- Objet du mail : NOM Prénom – Candidature ateliers d'artistes

Vous recevrez un mail confirmant l'enregistrement de votre candidature.

Merci de vérifier que votre dossier est complet avant envoi.

DATE LIMITE DE DÉPÔT
31 mars 2026

COMMISSION D'ATTRIBUTION

Le/la Maire ou son représentant
La DGAS Culture de la Ville de Besançon
La Directrice des Musées d'Arts et du Temps de Besançon
Le Directeur de l'ISBA
La Directrice du FRAC
L'association Seize Mille
L'association AVE

CONTACT

Pôle Culture
Direction Action Culturelle
Ville de Besançon
Tel : 03 81 61 51 01

Personne référente :

Élodie Méreau
elodie.mereau@grandbesancon.fr